



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 08 DÉCEMBRE 2014
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	02/12/2014
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	05
Vote à la majorité	
Pour :	28
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quatorze, le lundi 08 décembre, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 2 décembre 2014.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – Mme MARCIN Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès (arrivée à 18H58) – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

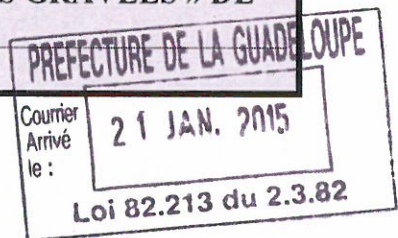
REPRESENTÉS : M. RENIER Renaud, 3^{ème} Adjoint (ayant donné procuration à Mme MARCIN Dany) – Mme HATILIP ROCH Achille, 8^{ème} Adjointe (ayant donnée procuration à M. MAGLOIRE Claude) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à Mlle LAROCHELLE Laurence) – Mme DEGLAS Louisiane (ayant donnée procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. SACILE Serge).....(5)

ABSENT : M. NOEL Jean-Philippe.....(1)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un **secrétaire** pris au sein du conseil, **Monsieur Philippe RENIER** à été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

18

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION DU COLLEGE « LES ROCHES GRAVEES » DE
 TROIS-RIVIERES**



DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant la composition des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ;
- Vu la délibération n°28 du 23 avril 2014 portant désignation de délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège « Les Roches Gravées » ;
- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres du conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du collège « les Roches Gravées » de Trois-Rivières , suite aux élections municipales de mars 2014 ;
- **Considérant** que le décret précité du 24 octobre 2014 vient modifier la représentation des collectivités territoriales au sein des EPL ;
- **Considérant encore que** pour la commune de Trois-Rivières, la composition est la suivante :
 - 1 conseiller de la commune ;
 - 1 conseiller communautaire ;

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DESIGNE comme membres pour siéger au sein du conseil d'administration du collège « Les Roches Gravées » :

- **En qualité de Conseiller Communautaire** : Mme Christelle GILLES comme membre titulaire et Mr Jean-Louis FRANCISQUE comme membre suppléant.
- **En qualité de Conseiller de la Commune** : Mr Serge SACILÉ comme membre titulaire et Mme Louisiane LAUTRIC DEGLAS comme membre suppléant.

CHARGE Madame le Député-Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Madame la Préfète de la Région Guadeloupe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

2 1 JAN. 2015

La publication et/ou la notification le

2 2 JAN. 2015

